

*Initiatives ministérielles*

que à gagner de 6 milliards de dollars par année. Il préfère s'en prendre aux pauvres de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario.

Madame la Présidente, ce projet de loi est mauvais. Il ne faut pas l'adopter. Nous voterons contre.

• (1540)

**M. Joe Fontana (London-Est):** Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je me lève aujourd'hui pour parler du projet de loi C-32 qui, à mon avis, punit vraiment les gens. Même si le gouvernement veut nous faire croire qu'il ne vise qu'à réduire le déficit et la dette et à régler les problèmes budgétaires, je pense que nous devons examiner ce que le Régime d'assistance publique du Canada fait actuellement pour les Canadiens, ce qu'il a fait pour eux naguère et ce qu'il fera pour eux à l'avenir.

Il est clair que l'imposition d'un plafond au Régime d'assistance publique du Canada, surtout en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta, équivaut essentiellement à dire ceci aux administrations provinciales et municipales: «Au gouvernement fédéral, nous estimons qu'il ne nous revient pas, de faire plus que l'augmentation de 5 p. 100 pour subvenir aux besoins des habitants de vos provinces qui se trouvent dans des situations difficiles.»

En 1965, le premier ministre Pearson a présenté le Régime d'assistance publique du Canada, qui constituait, dans une certaine mesure, sa déclaration de guerre contre la pauvreté. Il y a environ huit mois, mes collègues et moi avons sillonné le Canada pour examiner les effets des politiques économiques du gouvernement et les effets de la récession «made in Canada», provoquée par ce gouvernement, sur les travailleurs, hommes et femmes, de notre pays.

Dans les 35 villes que nous avons visitées, nous avons constaté que les gens souffraient beaucoup et étaient très anxieux, que des hommes et des femmes perdaient leur emploi et devaient demander des prestations d'aide sociale parce qu'ils avaient cessé de recevoir des prestations d'assurance-chômage. En effet, à cause d'une autre tentative malheureuse de ce gouvernement de créer l'égalité dans le cadre du projet de loi C-21, les sans-emploi ne peuvent plus compter sur l'assurance-chômage et doivent s'inscrire à l'aide sociale dans les municipalités.

Les dirigeants municipaux, les dirigeants provinciaux, les chefs d'entreprise et les groupes communautaires et sociaux ont tous déclaré que la récession a un effet désastreux sur la vie des gens. Les administrations municipales et provinciales sont maintenant forcées, sur le

plan financier, de subvenir aux grands besoins de leurs citoyens, le gouvernement fédéral s'étant déchargé de sa responsabilité, de ses obligations sociales et morales qui étaient essentiellement, depuis 1965, d'aider les gens, sans qu'aucune question ne soit posée.

Nous reconnaissons tous que nous devons mettre de l'ordre dans nos finances, réduire le gaspillage qui se fait au gouvernement et nous fixer des limites de dépenses. Mais nous n'avons certainement pas besoin de nous départir du plus important filet de sécurité que nous ayons jamais eu dans ce pays, c'est-à-dire le Régime d'assistance publique du Canada.

Parlons un peu du but du Régime d'assistance publique du Canada. Ce régime vise essentiellement à diminuer la pauvreté, à en enrayer les causes et à éviter les situations de dépendance à l'égard de l'aide sociale.

Oui, nous sommes dans les années 90 et certains ont peut-être la vie facile, mais c'est loin d'être le cas pour beaucoup de gens. En effet, le pays compte 1,5 million de chômeurs. L'an dernier, plus de 800 000 personnes ont bénéficié d'une assistance sociale, avec l'aide des gouvernements provinciaux et des municipalités. Cette assistance a été accordée sous la forme d'une allocation d'entretien, de soins dentaires, de soins à domicile, de refuges pour femmes victimes de sévices, de foyers nourriciers pour enfants victimes d'abus, de garderies subventionnées pour les familles à faible revenu, de logements, de vêtements, de nourriture et d'hospices pour les sans-abri. Alors, à quoi sert le Régime d'assistance publique du Canada? À aider les gens. Si le gouvernement voulait essentiellement économiser de l'argent, il pourrait certainement puiser dans d'autres postes de son budget restreint, au lieu de s'en prendre au programme de soutien social qui vise à aider les Canadiens.

En laissant entendre que l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta sont les mieux en mesure de répondre aux besoins de leur population et en plafonnant le RAPC en conséquence, le gouvernement fédéral tente certes de créer deux catégories de citoyens: ceux qui viennent des provinces riches et ceux qui viennent des provinces moins fortunées. Le gouvernement a déposé le projet de loi C-69, concernant le Régime d'assistance publique du Canada, dans son dernier budget. Ce projet de loi devait maintenir le plafonnement pendant deux ans. Les provinces en ont saisi les tribunaux qui ont dit que le gouvernement fédéral a le pouvoir de faire ce qu'il a fait, soit de modifier son contrat social. Alors, il le fait encore une fois cette année en disant qu'il va infliger ces souffrances aux municipalités, aux provinces et à la population en prolongeant le plafonnement pour trois ans.